



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE L'YONNE

NOVEMBRE 2025

**PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROJET DE
PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS DE L'YONNE**

SOMMAIRE

Table des matières

1. CONFORTER LES RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES.....	4
1.1 Un bilan satisfaisant	4
1.2 Des enseignements et des actions toujours en cours	7
2. UN PREMIER PAPI COMPLET SUR LE TERRITOIRE.....	9
1.1 Stratégie du 1^{er} cycle du PAPI : 2026-2029	9
2.2 Stratégie du 2^{ème} cycle du PAPI : 2029-2032	12

I. CONFORTER LES RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES

1. Un bilan satisfaisant

Le PEP du bassin de l'Yonne s'inscrit dans une dynamique collective ambitieuse, structurée autour de 68 actions portées par une diversité d'acteurs (21), dont certains se sont saisis récemment des enjeux de prévention du risque inondation. À l'issue du bilan technique, il est à souligner que **près des trois quarts des actions ont été engagées**, dont **10 sont terminées** et **près des deux tiers en cours de réalisation**.

Les principales avancées concernent les études de diagnostic, la structuration de la gouvernance, ainsi que la préparation des futures opérations, en particulier au sein des axes 1 (connaissance et conscience du risque), 6 (ralentissement des écoulements) et 7 (gestion des ouvrages de protection hydraulique). Ce socle d'études, d'observations et d'échanges a permis de poser les bases techniques pour une gestion intégrée et opérationnelle du risque à l'échelle du bassin versant.

Axe	Principaux apports du PEP et actions marquantes
Axe 1	Une amélioration notable de la connaissance sur les aléas et les enjeux exposés (modélisation, études de vulnérabilité, diagnostic territorial...) Des actions de sensibilisation menées à différentes échelles par de nombreux MOA, touchant des cibles variées
Axe 2	Quelques actions ponctuelles visant à renforcer la surveillance et la prévision des inondations
Axe 3	Un premier élan en termes d'accompagnement pour les PCS et de communication d'outils utiles à la gestion de crise
Axe 4	Des avancées en matière d'état des lieux et de prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et de planification, également vis-à-vis des PPRI
Axe 5	Deux diagnostics de territoire qui ont permis de guider les suites à donner dans la démarche PAPI
Axe 6	Une multitude d'acteurs engagés dans la réalisation d'études afin de programmer des travaux d'aménagements (gestion des ruissellements, ralentissement dynamique, bassins de rétention...)
Axe 7	Modernisation de la gestion du barrage de Pannecière, stratégie ouvrages VNF, avancement d'études par plusieurs acteurs sur les ouvrages de protection hydrauliques

Figure 1 : Principaux apports du PEP par axe. Source : SEPIA Conseils, 2025

Par ailleurs, le programme a généré des effets transversaux significatifs, notamment sur le renforcement de la culture du risque, l'amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte, la gestion de crise ou encore l'intégration progressive du risque dans les documents d'urbanisme. Ces avancées traduisent un engagement réel des acteurs locaux dans une approche territoriale cohérente et résiliente.

L'état d'avancement global des actions témoigne d'une **mobilisation homogène des maîtres d'ouvrage**, facilitée par les instances d'animation du programme et des temps de coordination réguliers. Toutefois, certains freins ont été identifiés, en particulier le **besoin de moyens humains supplémentaires** pour piloter et suivre les actions, ainsi que la **nécessité de finaliser certaines études préalables** pour déclencher les phases opérationnelles. En outre, **15 actions (environ un quart du programme)** n'ont

pas encore démarré, ce qui justifie la poursuite de l'effort collectif dans le cadre de la préparation du futur PAPI complet.

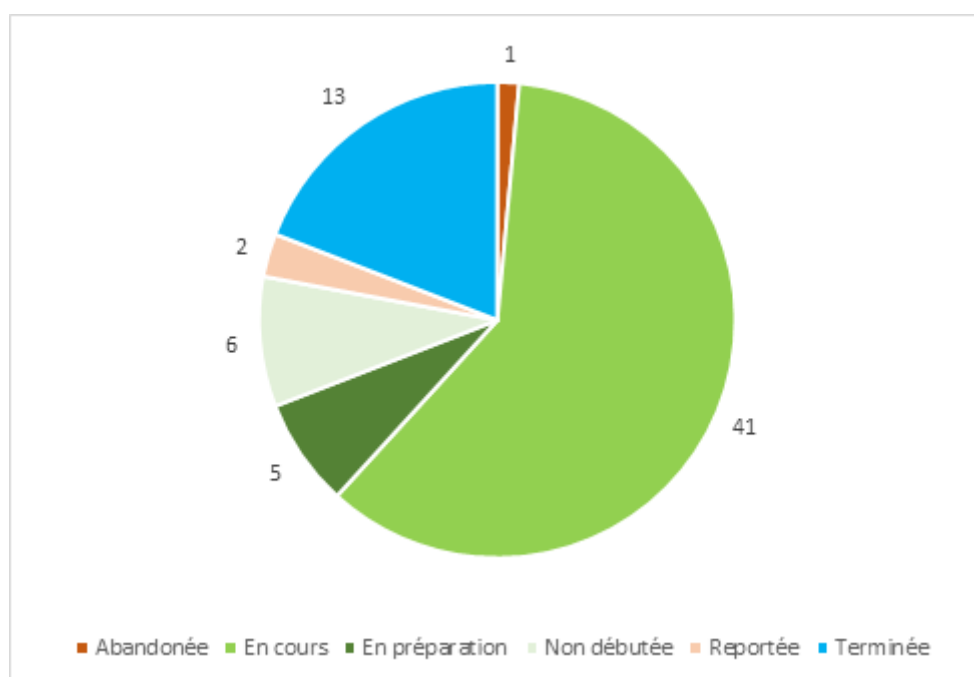


Figure 2 : Etat d'avancement des actions au 07/2025 du PEP de l'Yonne

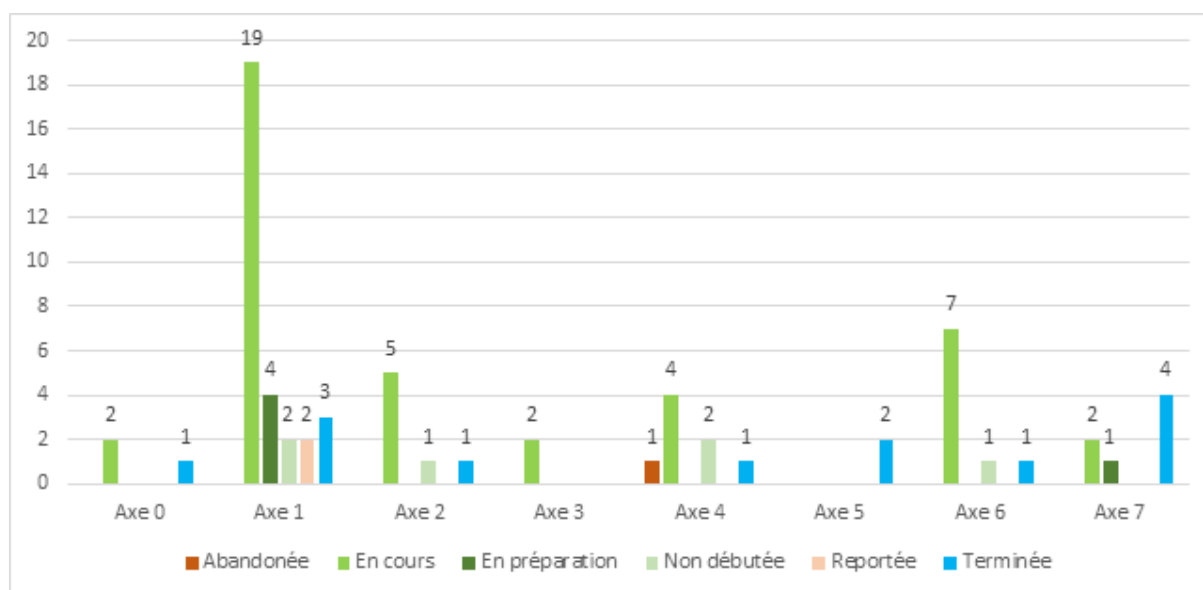


Figure 3 : Etat d'avancement au 07/2025 des actions par axe à l'échelle du PEP de l'Yonne

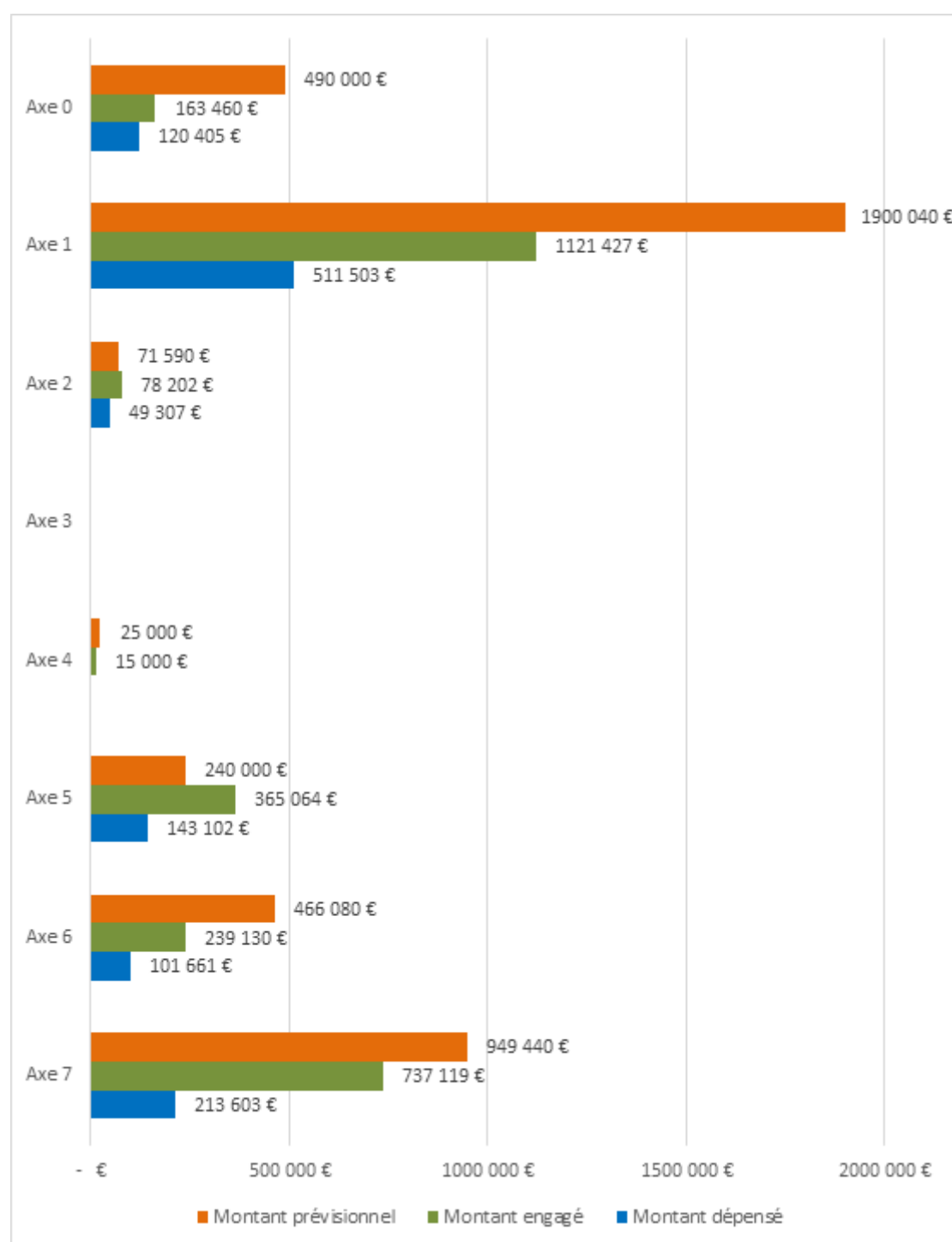


Figure 4 : Etat d'avancement des engagements au 07/2025 à l'échelle du PEP par axe

2. Des enseignements et des actions toujours en cours

La finalisation des actions engagées dans le cadre du PEP constitue une étape essentielle pour disposer des éléments techniques, organisationnels et stratégiques nécessaires à la construction du futur PAPI complet.

Il s'agit de **poursuivre la dynamique engagée**, notamment en priorisant les actions à forte valeur ajoutée pour le territoire, en cohérence avec les premiers objectifs définis.

La transition vers le PAPI complet nécessite une anticipation partagée et une réflexion collective sur la suite du programme. Il s'agit de **créer les conditions favorables à l'émergence de nouveaux maîtres d'ouvrage**, en valorisant les résultats du PEP et en renforçant la concertation locale.

Cette nouvelle étape doit aussi permettre **d'adapter la stratégie aux enjeux émergents**, qu'ils soient liés au changement climatique, à l'évolution des documents de planification (PGRI, SLGRI), ou à la nécessité croissante de considérer certains aléas comme le ruissellement.

L'identification des actions à inscrire dès les premières années du futur PAPI, ainsi que le renforcement de la **coordination entre acteurs**, sont des leviers indispensables pour construire un programme cohérent, ambitieux et réaliste. Enfin, **l'articulation avec les autres démarches en cours sur le bassin et à proximité** (ex. : PAPI Armançon-Serein, dynamiques CTEC, ...) devra être assurée pour garantir une cohérence d'ensemble à l'échelle hydrographique.

Les enseignements mettent en lumière des **attentes concrètes des acteurs du PEP pour la mise en œuvre du futur PAPI complet**. Parmi les priorités identifiées figure la nécessité de **mobiliser plus largement le territoire**, afin d'élargir le cercle des maîtres d'ouvrage potentiels et d'assurer une répartition équilibrée des portages.

L'enjeu de **maintien de la cohérence entre les actions du PEP et celles à venir dans le PAPI est également fort**, et il est recommandé **d'intégrer une révision à mi-parcours du futur programme**, en anticipant les contraintes liées aux échéances électorales municipales.

D'un point de vue organisationnel, plusieurs recommandations visent à **renforcer l'accompagnement des maîtres d'ouvrage**, à **ajuster le temps consacré à l'animation, aux réunions et au suivi des fiches actions**, tout en tenant compte des contraintes humaines et logistiques. La possibilité de **réaliser certaines séances de travail en présentiel** a également été évoquée, pour faciliter les échanges opérationnels.

Enfin, une **meilleure capitalisation des retours d'expérience (REX)** issus des actions engagées dans le cadre du PEP est souhaitée, afin de nourrir les réflexions futures et d'appuyer la dynamique partenariale engagée sur le territoire.

A noter que certaines actions plus ou moins structurantes du PEP sont récemment terminées ou le seront prochainement :

- Les diagnostics de réduction des vulnérabilités sur Yonne Médian et le Grand Sénonais, terminés et nécessitant des suites pour valoriser les nouvelles données acquises ;
- Des modélisations hydrauliques initiées et à terminer sur ces deux derniers territoires afin de disposer de pistes d'aménagement ;
- Des actions de culture du risque qui se poursuivent ;
- Les suites données à des recensement des ouvrages visant à la mise en conformité avec le Décret Dignes (Pays de Montereau, Syndicat du Serein) ;
- Des échanges à développer sur le nouveau cycle de la SLGRI du TRI de l'Auxerrois et sur son articulation dans le PAPI complet ;
- Des études avant travaux liées aux ruissellements (Saint-Bris-le-Vineux, Gâtinais en Bourgogne).

Ces enseignements stratégiques ont été coconstruit avec l'ensemble des maitres d'ouvrages du PEP dans le cadre de la réalisation du bilan du programme.

II. UN PREMIER PAPI COMPLET SUR LE TERRITOIRE

1. Dix orientations stratégiques à retenir

Afin de constituer une démarche cohérente et progressive permettant la mise en œuvre du PAPI dans les meilleures conditions, **dix points majeurs constituent le socle de la stratégie du PAPI à venir.**

- **Poursuivre et accroître la mise en réseau des acteurs du bassin de l'Yonne** (et de ses voisins) afin de fédérer autour d'un projet commun ambitieux de mitigation des inondations ;
- **Poursuivre l'amélioration de la connaissance** des phénomènes d'inondations par débordements de cours d'eau, ruissellements et remontées de nappes. Identifier les secteurs propices à la réalisation de travaux visant à réduire le risque inondation. Favoriser l'émergence de solutions fondées sur la nature ;
- **Communiquer sur le risque inondation et les solutions mises en place pour le limiter.** Entretenir et conforter **la mémoire et la conscience des risques** auprès d'un large panel d'acteurs (élus et agents des collectivités, scolaires, grand public, entreprises, professionnels, acteurs de l'urbanisme, profession agricole, etc.) ;
- **Améliorer la préparation collective** en cas de crise inondation par la réalisation et/ou la mise à jour de documents opérationnels tels que les plans de crise (PGC, PCS, PICS, PCA), la mutualisation des moyens humains et matériels, mais aussi par la formation des acteurs et l'entraînement à la gestion de crise ;
- **Encourager l'intégration des risques liés aux inondations dans les documents et les projets d'urbanisme** : mise à jour des PPRI, accompagnement des collectivités et formation des professionnels de l'urbanisme ;
- **Améliorer la connaissance de l'exposition des enjeux du territoire et engager des démarches pour réduire la vulnérabilité** du territoire pour des enjeux identifiés comme prioritaires (habitations, entreprises, réseaux, infrastructures de services publics, etc.) ;
- **Poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions de préservation** et de restauration cours d'eau et des zones d'expansion des crues (ZEC) du bassin de l'Yonne ;
- **Poursuivre les réflexions et travaux autour de la gestion des ruissellements** en s'appuyant localement sur des études menés dans le PEP et des travaux inscrits dans le PAPI (Auxerre, Saint-Bris-le-Vineux, etc.) ;
- **Poursuivre la réflexion et les démarches réglementaires sur les ouvrages de protection** identifiés dans le PEP ;
- **Accompagner et fédérer autour de Voies Navigables de France**, notamment dans l'opération d'ampleur inscrite au PAPI visant à renouveler les ouvrages sur l'Yonne.

2. Une mise en œuvre progressive

1. Stratégie du 1^{er} cycle du PAPI : 2026-2029

Le PAPI du bassin de l'Yonne connaîtra deux cycles de mises en œuvre renvoyant à des orientations stratégiques à court et moyen terme. La première phase correspond à la labellisation du PAPI à la mi 2026 jusqu'à sa révision à mi-parcours, à savoir 2029.

A noter également que ces orientations stratégiques sont définies dans un contexte singulier ;

- Articulation de deux PAPI sur le bassin versant (cf. figure 5) ;
- Elections municipales en 2026 ;
- Suite directe du PEP avec un certain nombre d'études non terminées.

Concrètement, **la stratégie de ce premier cycle repose sur trois piliers : sensibilisation, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité**. Ces éléments renvoient directement aux axes 1,3 et 5 du PAPI.

Ainsi, à noter que 29 actions sont prévues dans l'axe 1, il s'agit ici de continuer la dynamique engagée dans le PEP tout en élargissant les actions de communications et les partenaires associées (notamment les associations). Par ailleurs, il est question de **renforcer le volet relatif à la sensibilisation**) mais aussi celui de la conscience du risque.

Le deuxième point renvoie aux **évolutions réglementaires liés à la loi Matras du 25 novembre 2021** et du décret n°2022-907 du 20 juin 2022 qui précise notamment les obligations liées aux **Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)**. Ainsi, les collectivités suivantes se sont saisies du sujet grâce à l'impulsion donnée par le PAPI ;

- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ;
- Communauté de Communes de Puisaye-Forterre ;
- Communauté de Communes du Gâtinais-en-Bourgogne ;
- Communauté de Communes du Jovinien ;
- Communauté de Communes du Pays de Montereau ;
- Communauté de Communes Yonne Nord.

Il faut signaler que la non-possibilité d'obtenir des financements dans le cadre de l'axe 3 reste un frein pour les collectivités icaunaises pour porter ce type de démarche.

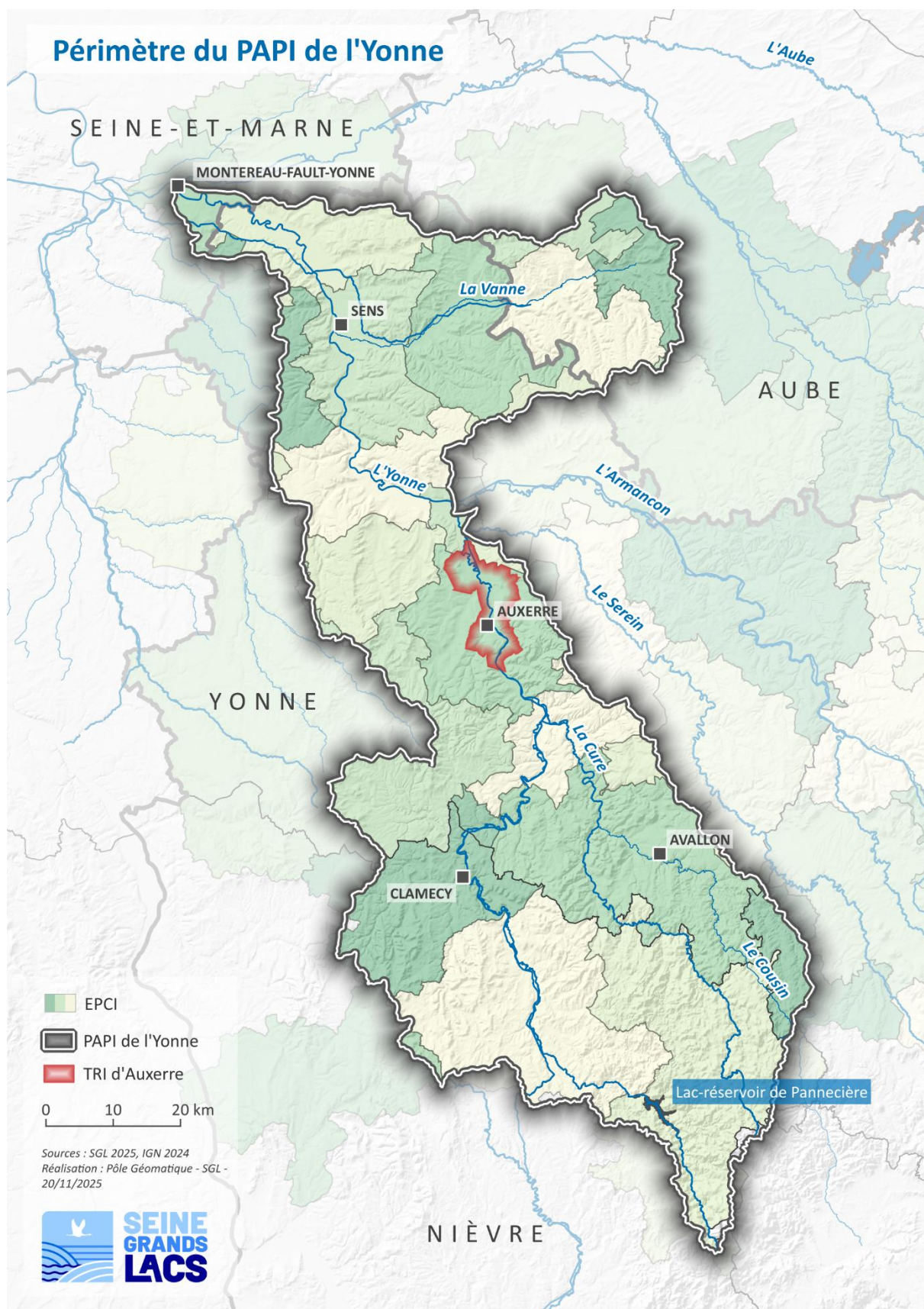


Figure 5 : Périmètre du PAPI de l'Yonne. Source : Seine Grands Lacs, 2025.

Le troisième pan de la stratégie **concerne la réduction de la vulnérabilité, spécifiquement à l'échelle individuelle**. En effet, les gemapiens du territoire ont émis la volonté d'avancer sur ce sujet qui présente un potentiel important sur le bassin. Ainsi il a été proposé que Seine Grands Lacs coordonne l'action et pilote la démarche à l'échelle de l'Axe Yonne. L'objectif étant de réaliser sur ce premier cycle 55 diagnostics dont 10 pour le bâti public, 30 pour les particuliers et 15 pour les entreprises. Sur ce dernier point, des échanges autour d'une convention avec les chambres consulaires et d'artisanales locales doivent aboutir afin de renforcer encore les possibilités d'actions.

En outre, Seine Grands Lacs en qualité de porteur du projet tient une attention particulière à la répartition des actions dans **tous** les axes du PAPI comme le montre la figure suivante.

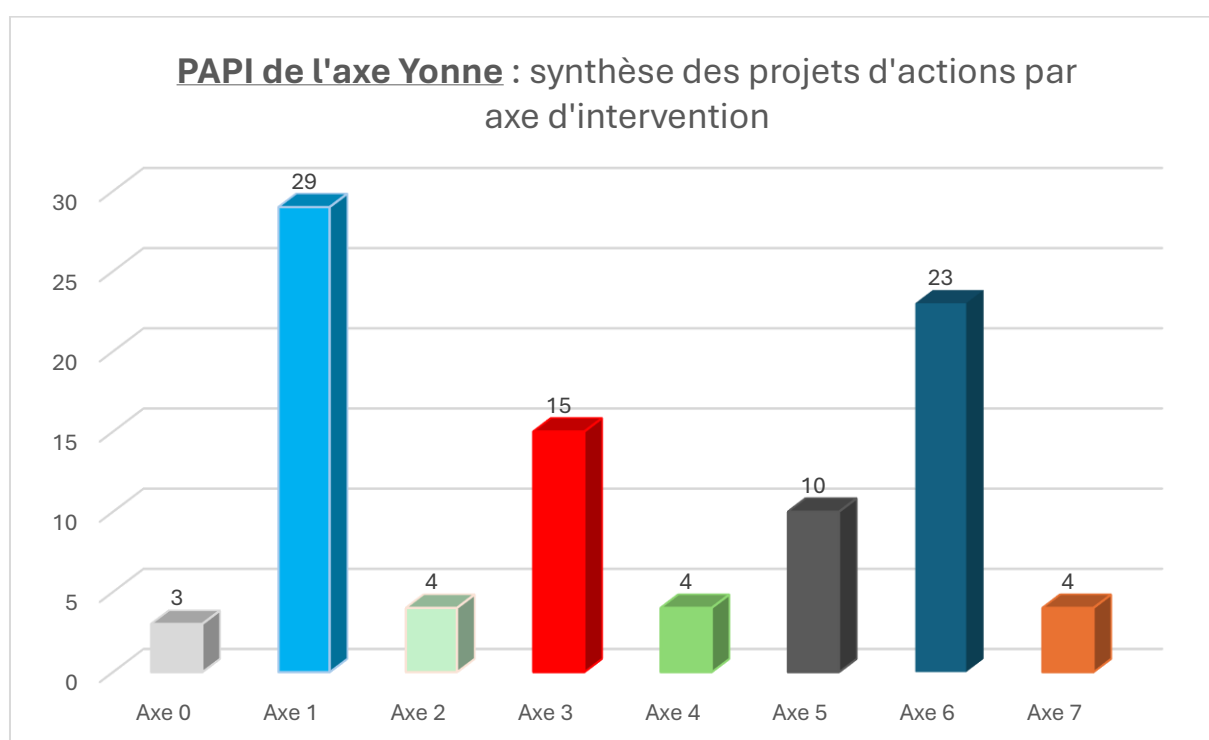


Figure 6 : Actions par axe du PAPI de l'Yonne. Source : Seine Grands Lacs 2025

2. Stratégie du 2ème cycle du PAPI : 2029-2032

A ce stade, il est plus complexe d'entrevoir clairement les éléments stratégiques de cette seconde partie du PAPI qui seront à la fois alimentés par les études encore en cours dans le PEP et la phase de révision à mi-parcours qui permettra d'inscrire de nouvelles actions et maîtrises d'ouvrage.

Cela étant, plusieurs pistes peuvent être indiqués au regard des études en passe de se terminer dans le PEP actuel :

- Potentiels travaux faisant suite aux modélisations hydrauliques sur le Grand Sénonais ;

- Montée en puissance du programme d'investissement de Voies Navigables de France ;
- Potentiels travaux sur le barrage de Pannecière ;
- Travaux liés aux phénomènes de ruissellements sur le bassin notamment sur l'agglomération de l'Auxerrois ;
- Travaux sur les zones d'expansions des crues, notamment sur les affluents de l'Yonne ;
- Travaux découlant des diagnostics de réduction de la vulnérabilité à l'échelle individuelle.